



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
HAUTE - BIGORRE

Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute-Bigorre

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Version pour l'Arrêt VF3

5 juillet 2018

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	4
Les fondements et les enjeux pour le projet	5
AMBITION COLLECTIVE & TERRITORIALE DE LA HAUTE-BIGORRE.....	10
Le renforcement de la capacité de développement et du rôle de la Haute-Bigorre par l'association de ses atouts propres et de sa volonté d'ouverture.....	10
ORIENTATION 1.....	13
Réaffirmation & maintien de la diversité des emplois.....	13
ORIENTATION 2.....	18
Renforcement des conditions d'accueil de la population et du cadre de vie.....	18
ORIENTATION 3.....	25
Reconnaissance et valorisation des ressources de la Haute-Bigorre.....	25

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce préambule rend compte successivement du sens, des fondements, de la genèse et de l'esprit du présent document.

LE SENS DU DOCUMENT : UN DOCUMENT PROJET

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue le deuxième document du Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute-Bigorre et met en perspective l'avenir de ce territoire en définissant le cadre de ses politiques d'aménagement et de développement territorial pour les prochaines années.

Le Code de l'Urbanisme (Article L122-1-3) définit bien l'esprit de ce qui est attendu de cette pièce importante du Schéma de Cohérence Territoriale :

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement ».

Ainsi, la loi définit clairement le rôle et la responsabilité du PADD dans le SCOT, soit la **définition des objectifs des politiques publiques**, en l'occurrence d'aménagement et de développement du territoire de la Haute-Bigorre.

L'intention du législateur est claire : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la pièce du SCOT dans laquelle les élus de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (qui ont compétence pour son élaboration et sa mise en œuvre) identifient et expriment leur vision collective du développement et de l'aménagement de leur territoire pour les années à venir.

Ce projet constitue un **cadre de référence pour les politiques menées par la Communauté de Communes** de la Haute-Bigorre.

En tant que document opposable (avec sa déclinaison sous la forme du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)), il constitue également un **outil et un cadre pour**

les communes qui composent le territoire de la Haute Bigorre.

Enfin, il propose et synthétise **une vision de référence à porter et à valoriser auprès de ses partenaires institutionnels** : l'État, le Conseil Régional d'Occitanie, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, l'ensemble des chambres consulaires, les collectivités publiques voisines en charge de la compétence « aménagement et urbanisme ».

Ce projet a donc une portée politique évidente avant d'être technique puis réglementaire au travers du Document d'Orientations et d'Objectifs.

LES FONDEMENTS DU DOCUMENT

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables se fonde sur :

- La définition du contenu matériel de tout Projet d'Aménagement et de Développement Durables par les articles L122-1 alinéa 2 et R122-2-1 du Code de l'Urbanisme¹, et notamment les attendus du Grenelle 1 et 2 et de la loi ALUR ;
- L'ensemble de la démarche entreprise depuis juillet 2013 marquée par une dynamique d'élaboration collective entre la Communauté de Communes, les Communes et la poursuite du processus d'association² en continu des acteurs du territoire et des partenaires institutionnels (État, Région, Département, chambres consulaires... ;
- Les compléments techniques en matière de prospective et de territorialisation des enjeux apportés collectivement entre septembre 2013 et avril 2014 ;
- Les débats et réflexions collectives animés notamment lors du séminaire prospectif du 18 juillet 2013, du Comité de pilotage du 8 juillet et du Séminaire prospectif 16 septembre 2014 ;
- Les débats et ateliers organisés en novembre et décembre 2014 ;
- En dernier lieu, les premiers résultats de l'évaluation environnementale : état Initial et perspectives d'évolution du territoire

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables est donc non seulement la réponse que la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre souhaite apporter aux questions et enjeux qui ont été identifiés et transcrits au sein du document validé en juillet 2014 « **Diagnostic-Enjeux** » mais aussi la synthèse d'une réflexion prospective, territorialisée et collective.

¹ Le R122-2-1 est la répétition « réglementaire » du 2ème alinéa du L122-1.

² Le processus de concertation a été initié à l'occasion de l'Audit patrimonial et du portait dynamique de territoire réalisée par la CCHB en 2012.

LA GENESE DU DOCUMENT : DES PREMIERES REFLEXIONS AU PROJET POLITIQUE PADD

Tout d'abord, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT de la Haute-Bigorre s'inscrit dans la continuité des réflexions. Le diagnostic a bien mis en évidence les domaines qui ont « plutôt bien marché » et les autres.

Il répond aux enjeux identifiés par le diagnostic réalisé.

Par exemple, il considère comme un fondement sérieux les perspectives INSEE relatives à la dynamique démographique du département des Hautes-Pyrénées (et leur déclinaison à l'échelle de la Haute-Bigorre) et donc l'attractivité territoriale qui la justifie. La capacité territoriale de création d'emploi témoigne d'une réelle dynamique économique presque autant que démographique.

Les politiques de développement et d'aménagement doivent être conçues selon ce nouvel éclairage sur les perspectives et contribuer à valoriser cette dynamique, voire si nécessaire à la renforcer tout en la diversifiant et en maîtrisant au mieux ses effets et impacts sur le territoire.

L'ESPRIT DU DOCUMENT

Le PADD du SCOT, s'agissant des politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, se fonde sur le constat d'une dynamique socio-économique avérée, fruit à la fois de nombreux atouts du territoire, mais aussi des efforts et des réussites de l'ensemble des acteurs depuis de nombreuses années.

Le SCOT veut conforter cette dynamique qui concerne toutes les dimensions des politiques d'aménagement et de développement.

Les fondements et les enjeux pour le projet

Le projet de développement et d'aménagement de la Haute-Bigorre se base sur 6 fondements et 3 enjeux.

6 FONDEMENTS

Six grandes caractéristiques dynamiques sont identifiées comme autant de fondements du projet :

- **Une identité forte**

Le territoire du SCOT, constitué par la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre, est un vrai bassin de vie ; les habitants et acteurs ont conscience de son unité et de sa position privilégiée, qui se vit comme un exemple de montagne douce, un espace d'équilibre entre haute montagne encore accessible et vallées largement ouvertes sur la plaine, disposant de nombreux liens avec les villes proches, à commencer par Tarbes. Ce territoire se sait aussi site de caractère et d'Histoire, Histoire ancienne remontant à l'époque romaine, et histoire récente portée tant par les scientifiques du Pic du Midi que par de brillants sportifs de renommée internationale.

Ce territoire a également conscience qu'il vit d'activités particulièrement diversifiées, et il en est heureux. Il est fier tout à la fois de son thermalisme et de son pastoralisme ; de la qualité de ses villes et villages comme de ses vallées, de ses montagnes et de ses cours d'eau vive ; de ses entreprises modernes et de sa station de ski comme de ses services publics et privés ; de sa richesse tant culturelle et naturelle ; de son environnement sain et de ses ressources alimentaires de qualité.

Cet équilibre et cette diversité n'en font pas un territoire neutre et sans caractère mais plutôt un territoire « complet », dont les nécessaires interdépendances et relations externes autant qu'internes sont vécues non comme des problèmes mais comme des atouts.

- **Une triple échelle de pertinence**

Territoire d'interface et d'échanges, la Haute Bigorre est à la fois un territoire de traditions et d'avenir ; sa situation est particulière – on pourrait dire emblématique – à plus d'un titre et ses caractéristiques, qualités, atouts et enjeux se déclinent simultanément sur trois échelles territoriales complémentaires, témoignant de ses capacités et qualités propres comme de sa vocation d'échanges avec l'ensemble des territoires qui l'entourent :

→ **L'échelle du massif Pyrénéen**

Descendant du col du Tourmalet au sud jusqu'aux faubourgs de l'agglomération tarbaise au nord, la vallée de la Haute Bigorre occupe une place centrale au sein du massif Pyrénéen, dans sa partie la moins traversante. Elle s'inscrit ainsi dans l'isthme européen, structuré par

la montagne, qui apporte ses contraintes à la relation forte entre la péninsule ibérique et le reste de l'Europe,

Mieux, la Haute Bigorre offre ainsi une synthèse parfaite des montagnes pyrénéennes que vient compléter un patrimoine historique de grande qualité.

Au niveau européen, la Haute Bigorre participe à l'Euro-Région Pyrénées Méditerranée qui regroupe Catalogne, Baléares, Occitanie et qui constitue un échelon d'intervention majeur à l'échelle européenne. Malgré la dimension mesurée de son territoire, ce niveau d'échelle confère à la Haute Bigorre un niveau d'exigence élevé.

→ **L'échelle départementale et interrégionale**

Vallée exemplaire des Pyrénées françaises, la Haute Bigorre occupe également une situation stratégique au sein du département des Hautes Pyrénées.

Ainsi, sa position centrale au sein du département et juste au sud de Tarbes, à l'interface entre plaine et montagne, lui confère un rôle de partenaire de premier plan comme en témoignent :

- Les 3.500 déplacements pendulaires quotidiens (2.000 de la CCHB vers Tarbes et 1.500 dans le sens inverse) ;
- Les échanges avec les territoires de montagne, limitrophes de la partie sud de la CCHB, avec les secteurs des Baronnies ;
- L'offre de loisirs hebdomadaires ou de vacances de proximité proposée aux habitants du Grand Tarbes ou de Pau (voire des aires toulousaine et bordelaise), tant par son offre globale de montagne que par les activités thermo-ludiques de Bagnères-de-Bigorre ;
- L'alimentation en eau potable de la partie sud de l'agglomération tarbaise à partir de captages réalisés en Haute-Bigorre ;
- La capacité de transformation proposée au niveau interdépartemental par l'abattoir de Bagnères-de-Bigorre qui permet de renforcer la filière de l'élevage ;

.....

Ainsi, à l'échelle départementale, sa centralité, sa proximité et ses partenariats ou échanges avec le moteur urbain du département et les autres espaces ruraux ou de montagne confèrent au territoire la responsabilité d'un développement cohérent.

→ **L'échelle de proximité**

Le territoire de la Haute Bigorre constitue à lui seul un bassin de vie, avec son identité et son pôle central,

Bagnères-de-Bigorre, qui structure une armature urbaine et irrigue le territoire communautaire par les relations qu'il entretient avec les autres communes.

Véritable écrin de nature, le territoire s'organise selon les étages du relief avec, de haut en bas, le Pic du Midi et son observatoire ; le Col du Tourmalet ; la station de La Mongie-Tourmalet et la vallée de Campan, au cœur du territoire montagnard ; puis le pôle central de Bagnères-de-Bigorre bordé de part et d'autre par les Baronnies à l'est ; les coteaux à l'ouest et enfin la plaine en direction de l'agglomération Tarbaise.

A cette échelle, les complémentarités entre plaine, piémont et montagne se perçoivent immédiatement et doivent faire l'objet d'un enrichissement mutuel.

C'est l'échelle d'intervention directe du Schéma de Cohérence Territoriale.

• **Une dynamique démographique qui réaffirme la capacité de développement du territoire**

La Haute Bigorre a retrouvé une dynamique démographique sur la période 1999 - 2014 avec une croissance de la population de +0,07%/an, avec une 1^{ère} période de 1999-2009 qui a vu une baisse croissance à +0,28%/an et une évolution de 2009 à 2014 beaucoup moins favorable avec -0,36%/an (impact de la crise économique (industrielle notamment) sur le territoire ouest européen), ce qui témoigne que rien n'est acquis dans ce domaine.

Le nombre de ménages s'est accru plus rapidement (+10% sur la même période 1999-2010) – en raison des effets conjugués de la croissance nette de la population et du desserrement des ménages³.

On voit ainsi que les ménages ont perdu régulièrement 7 à 8% de leur taille toutes les 10 années quelle que soit la tendance croissante ou décroissante de la population. Autrement dit, il aurait fallu 7 à 8 % de logements supplémentaires sur chaque période censitaire simplement pour espérer maintenir la population à un niveau constant.

Les migrations de nouveaux habitants ont constitué le moteur essentiel de cette croissance.

La réalité de ces migrations est assez nuancée.

D'une façon générale, les migrations dans les territoires ruraux du sud de la France sont souvent perçues comme celles rassemblant une majorité de seniors désireux de poursuivre leur cycle de vie dans le sud ou en retour au Pays, mais en Haute-Bigorre, la réalité est plus nuancée :

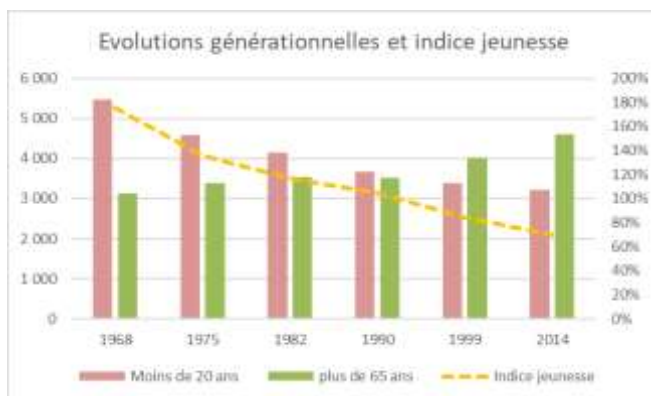
- Certes des seniors et retraités changent de résidence principale et viennent de l'extérieur : les plus de 60 ans ont ainsi représenté 14% des

³ Le nombre moyen des personnes par ménages est passé de 2,26 personnes / ménage en 1999 à 2,11 personnes / ménage en 2010

nouveaux habitants arrivés entre 1999 et 2010, mais simultanément...

- Les migrations sur cette période comptent de nombreux jeunes actifs : 35% de nouveaux arrivants entre 25 et 40 ans,
- Et les moins de 20 ans constituent près de 21% du total des nouveaux arrivants.

Pourtant, la population vieillit et son renouvellement n'est plus assuré :



Ainsi, la part des moins de 20 ans est passée de 29% en 1968 à 18,9% en 2014 alors qu'à l'inverse, la part des plus de 60 ans a augmenté de 16,7% en 1968 à 27% en 2014.

L'enjeu de l'attractivité migratoire, contributeur d'un ralentissement du vieillissement - les migrants étant majoritairement plus jeunes que la population résidente - demeure donc majeur et l'attractivité du territoire pour les 20-30 ans devra être renforcée.

Cette dynamique démographique témoigne à la fois des qualités intrinsèques d'attractivité des espaces de la Haute Bigorre (paysages, accessibilité, offre de proximité des commerces et services, diversité des emplois...) et de la dynamique des échanges avec les territoires urbains extérieurs, à commencer par le pôle tarbais.

Pourtant, cette dynamique a été stoppée entre 2010 et 2011. Événement ponctuel ou annonce d'un possible retournement de tendance, l'enjeu sera important, d'autant qu'il sera lié à la capacité de la Haute-Bigorre à relancer sa dynamique d'emplois (voir ci-dessous).

• Des patrimoines forts dont un patrimoine naturel exceptionnel

Les richesses naturelles et paysagères légitiment une grande partie de l'identité et de l'attractivité actuelle du territoire. Ainsi, le territoire dispose d'un large éventail de richesses naturelles, qui sont aussi importants pour leur intérêts propres (paysages, biodiversité, ...) que pour les aménités qu'ils procurent au territoire et ses habitants permanents ou touristes :

- Le Pic du Midi, site de référence à la fois aménagé en site scientifique actif dans la

recherche astronomique mondiale, et en site touristique à multiple vocation, consacré à la fois à la culture scientifique, à une découverte paysagère majeure des Pyrénées centrales et à des pratiques sportives d'hiver et d'été ;

- Le Parc National des Pyrénées avec lequel la Haute-Bigorre est interconnecté par le massif du Néouvielle (ses 100 lacs, son réseau de refuges, ses « 3000 », ses paysages) et par les vallées de La Mongie (vallon des 4 Termes) ;
- Les autres principaux massifs de haute montagne, celui de l'Arbizon, celui du Montaigu, sont aussi des éléments importants de l'identité pyrénéiste ;
- Les lacs de Néouvielle (Caderolle, Gréziolle, Campana, ...), ceux du massif du Pic du Midi (Aygue Rouye et ses voisins) ;



- Les nombreuses cascades, en particulier autour d'Artigue (Garet et Arize), en vallée de Lesponne (cascade de Magenta et celle d'Ouscouau) ;
- Des lieux d'estives,
- Les cabanes des « courtaous », ensembles de cabanes de berger aux architectures remarquables, et complétées par des équipements pastoraux anciens très originaux : les « leytès », les mares à fumier, les fosses à neige (Cf. le très bel ensemble reconstitué de la Lit, en vallée de Lesponne) ;
- Les vallées, dans les Baronnies et les Angles, parcourues par de très nombreux ruisseaux et chemins ruraux qui ouvrent sur le paysage agro-pastoral ;
- Le patrimoine architectural, historique, ..., dans les villages ;
- Le patrimoine historique et/ou thermal de Bagnères-de-Bigorre.

La diversité des milieux, la qualité des contrastes de relief entre montagne, vallées et plaine, et la forte présence de l'eau justifient aujourd'hui de préserver la biodiversité et la qualité des paysages et les activités qui les façonnent (agriculture d'élevage et d'estives).

- **Une économie multiple, une offre de services complète mais dont le maintien sera un enjeu fort**

Malgré sa taille restreinte, le territoire est pourvoyeur d'un emploi diversifié qui répond ainsi aux besoins de la population, avec notamment une activité industrielle aujourd'hui fragile mais encore très présente, forte d'une tradition qui revendique des savoir-faire reconnus.

L'artisanat, même s'il n'existe pas de grandes entreprises (notamment de construction), est source de dynamisme et irrigue le territoire d'emplois.

L'agriculture et ses déclinaisons agroalimentaires valorisent les 3 étages du paysage (plaine, espaces intermédiaires et estives), en ayant des effets positifs sur les productions de terroirs, l'identité locale, les qualités paysagères et la préservation de la biodiversité.

Enfin, le thermalisme et le tourisme en général (patrimonial, sportif, environnemental, culturel) permettent au territoire de disposer d'une image forte et reconnue bien au-delà de l'échelle régionale.

La dynamique d'emplois est réelle sur les 10 dernières années comme en attestent les échanges domicile-travail entre la Haute Bigorre et le grand Tarbes, relativement équilibrés :

- 1975 actifs du territoire occupent un emploi à l'extérieur⁴,
- 1523 actifs venus de l'extérieur occupent un emploi en Haute-Bigorre,

Mais vu la difficulté du contexte national, la poursuite de cette dynamique passera obligatoirement par une volonté collective de bien valoriser l'ensemble des atouts du territoire.

Le territoire propose une offre de services à la population diversifiée et complète en termes d'offre de proximité, qui contribue à son attractivité et à l'économie circulaire : services publics administratifs, culturels, sportifs, services privés commerciaux, sanitaires, services de la personne et de la maison.

Pourtant, comme de nombreux territoires ruraux, des praticiens de santé partent à la retraite sans être remplacés, des commerces du centre-ville de Bagnères-de-Bigorre ferment, ...

Le maintien de la dynamique économique et celui d'une offre de services et commerces de proximité qui répondent aux besoins de la population constitueront 2 défis auxquels devra répondre le projet.

- **Un tourisme multiple, avec des activités touristiques et thermales fortes de reconnaissance et d'emplois**

Le territoire de la Haute-Bigorre est reconnu grâce à deux activités complémentaires :

- Le tourisme qui réunit des activités hivernales (station du Grand Tourmalet, site de ~~Cayolle~~ Payolle) et des activités estivales (tourisme de grands sites (Tourmalet, Pic du Midi, ...), randonnées (pédestre, vélo ou VTT) ou encore tourisme vert, scientifique (Pic du midi), sportif, gastronomique et culturel,
- Et l'ensemble Thermalisme- Santé- Bien-Etre.

Cette double vocation historique permet à la fois une complémentarité saisonnière (autant de nombres de séjours estivaux qu'hivernaux) et de contenu (sports-bien-être, sports-culture, nature-patrimoine,...), et constitue la locomotive économique de la Haute-Bigorre en même temps qu'elle lui confère une image forte de territoire d'une grande qualité de vie.

La mobilisation des lits froids de la station de la Mongie-Tourmalet, le renforcement et la diversification des lits thermaux constitueront deux des conditions du développement de l'emploi touristique.

- **Une armature urbaine à taille humaine**

La Haute-Bigorre est bien structurée autour de son pôle principal Bagnères-de-Bigorre, dont l'organisation et les fonctionnalités territoriales et urbaines répondent aux besoins des habitants, renforçant ainsi la capacité d'attractivité et de développement de l'ensemble du territoire.

LES ENJEUX RETENUS POUR L'ELABORATION DU PROJET

Sur la base des fondements identifiés, trois groupes d'enjeux sont retenus comme base du projet de développement et d'aménagement de la Haute-Bigorre :

- **Les enjeux d'une construction structurée du territoire de vie de la Haute-Bigorre**

Une **armature urbaine**, support de l'offre de services et des équipements collectifs à conforter,

La **réponse aux besoins des habitants** en termes d'offre d'habitat, de commerces et de services de proximité, tout en produisant des formes urbaines économes en foncier, énergie, réseaux de tous types et tout en favorisant la qualité des paysages urbains, l'identité territoriale et le renforcement du lien social,

Une **accessibilité et une mobilité** à renforcer par la diversification des modes de transports, et ce dans un contexte rural où, même si l'usage de la voiture individuelle devrait rester dominant, on doit chercher à optimiser les déplacements en modes doux, donner

⁴ Source – Recensement INSEE 2013

toute leur place aux piétons et aux deux-roues, et légitimer/renforcer la qualité de l'offre en transports en commun,

Un **foncier à consommer** de la façon la plus raisonnable et productive, tant pour diminuer les coûts collectifs d'aménagement que pour préserver au maximum un capital d'espaces urbanisables dont le volume global est restreint (relief, inondabilité, ...), surtout dans les fonds de vallées les plus propices à tous les usages.

- **Les enjeux du développement et de l'aménagement associé**

Une **diversité de l'offre d'emploi** à pérenniser,

Des **synergies tourisme-thermalisme / Santé** à renforcer notamment par la diversification et la territorialisation des activités,

Des **savoir-faire industriels** à valoriser par le renforcement des capacités d'accueil des entreprises, de développement et d'animation,

Des **productions agricoles** dont les transformations doivent être diversifiées et les outils confortés, en particulier l'abattoir, avec simultanément la préservation des espaces de production agricole de plaine et des espaces intermédiaires,

Des **ressources naturelles** (bois, eau, énergies naturelles renouvelables, ...) à valoriser en termes d'activités et d'emplois,

Des **emplois saisonniers** à prolonger dans l'année par le développement du tourisme 4 saisons

- **Les enjeux de préservation des qualités environnementales du territoire**

Une **biodiversité rare** au niveau national qui confère une forte responsabilité à la Haute-Bigorre,

La **prise en compte et l'anticipation du changement climatique** annoncé qui pourrait diminuer à terme la saison de ski alpin et influencer sur de nombreux domaines, comme les événements climatiques exceptionnels.

LES AMBITIONS DE LA HAUTE-BIGORRE POUR LES 18 PROCHAINES ANNEES, LES ORIENTATIONS POUR LE PROJET

Trois principes directeurs paraissent essentiels pour répondre (parmi d'autres) à l'essentiel des enjeux de la Haute-Bigorre pour les prochaines décennies, et se définissent comme autant d'ambitions.

Ils s'appuient sur la typicité des espaces de la Haute-Bigorre, la diversité de ses paysages et sa très grande qualité environnementale (ressources – milieu et espèces) ainsi que sur la cohérence de la structuration urbaine du territoire et la diversité des filières économiques qui valorisent ressources et savoir-faire.

Ces trois principes directeurs sont les suivants :

- Renforcer et diversifier la valorisation des ressources du territoire,
- Innover pour accompagner les mutations économiques en cours,
- Construire un territoire de proximité, ouvert sur l'extérieur

Ces principes étant posés, les fondements identifiés et les enjeux retenus (voir ci-avant) justifient l'ambition territoriale globale suivante, déclinée en 3 orientations majeures :

Déclinant ces 3 grands enjeux, le **Projet de d'Aménagement et de développement Durables (PADD) de la Haute-Bigorre** définit alors une **grande ambition collective et territoriale, déclinée dans les 3 orientations suivantes :**

AMBITION TERRITORIALE
Renforcement du potentiel de développement et du rôle de la Haute-Bigorre par la valorisation des proximités et des échanges avec les territoires pyrénéens ou associées

Orientation 1
Réaffirmation et confortement de la diversité des emplois

Orientation 2
Renforcement des conditions d'accueil de la population et du cadre de vie

Orientation 3
Reconnaissance et valorisation des ressources de la Haute -Bigorre

AMBITION COLLECTIVE & TERRITORIALE DE LA HAUTE-BIGORRE

Le renforcement de la capacité de développement et du rôle de la Haute-Bigorre par l'association de ses atouts propres et de sa volonté d'ouverture

OBJECTIF 1 – METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DURABLES DE RENFORCEMENT DE LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

La Haute-Bigorre a retrouvé une dynamique démographique ascendante sur les 15 dernières années (1999-2014), témoignant ainsi de l'attractivité du territoire.

Les migrations de population sont aujourd'hui le moteur principal de développement positif, notamment grâce au développement et à la concentration de l'emploi qui constitue sans nul doute l'un des moteurs principaux de la dynamique démographique.

Cette dynamique a connu quelques « hésitations » entre 2011 et 2014, preuve que pour le territoire de la Haute Bigorre, les dynamiques sont fragiles

Ayant conscience de cela, le SCOT de la Haute-Bigorre entend accompagner ce dynamisme démographique à long terme et sur un mode durable. Il définit alors les objectifs de l'ensemble de ses politiques publiques de développement et d'aménagement par l'identification d'une perspective démographique et des conditions générales d'accueil des populations concernées.

- **Une perspective de 854 habitants supplémentaires sur une période de 18 ans**

Le SCOT identifie la perspective crédible et nécessaire pour maintenir une dynamique positive globale. **Ainsi, il planifie les conditions d'accueil (emplois, logements, services, cadre de vie ...) pour 854 habitants supplémentaires durant une phase d'application⁵ de 18 années.**

Simultanément, le SCOT souhaite mettre l'accent vis-à-vis de trois catégories particulières de population :

- Les jeunes,
- Les jeunes actifs et/ou les jeunes ménages,
- Les personnes âgées.

- **Une volonté de mettre en place pour eux et a population existante des conditions d'accueil optimales**

Cette priorité se décline par un enjeu territorial de l'offre d'un cadre de vie (emploi + logements + services) qui se pose en complément de la qualité du territoire (paysages, environnement...):

Enjeu opérationnel d'organisation et de financement d'une politique multimode de services et d'accueil de la petite enfance, d'accueil périscolaire, de loisirs pour les adolescents, de logements pour les jeunes, et les jeunes actifs, ...

Enjeu de remise en place des parcours résidentiels adaptés à chaque catégorie de population, à partir d'une palette d'offre de solutions intermédiaires.

Enjeu plus global d'offre de services et d'équipements de proximité.

- **Une mise en valeur du territoire et de ses atouts (patrimoines, identité, biodiversité, paysages, ...)**

Le SCOT s'attache à ce que l'accueil des nouveaux habitants et d'une façon générale l'aménagement du territoire de la Haute-Bigorre s'inscrive dans la logique du développement durable par la préservation des grands équilibres, et notamment par la préservation de la Biodiversité, des paysages et de l'agriculture qui les justifient.

Le SCOT définit les conditions d'urbanisme nécessaires à l'accueil et au développement des populations comme à la préservation de ces grands équilibres.

Le PADD du SCOT de la Haute-Bigorre porte une ambition d'ensemble pour l'Aménagement et le Développement Durables de son territoire afin de valoriser simultanément ses atouts et ses dynamiques propres. La Haute-Bigorre exprime sa volonté d'ouverture et d'échanges pour mettre en synergie l'ensemble de ses atouts formant son identité.

⁵ Le taux annuel moyen projeté est de 0,27%/an

OBJECTIF 2 – VALORISER LES PROXIMITES INTERNES ET EXTERNE AU TERRITOIRE ET RENFORCER LES ECHANGES

Sur la dernière décennie, et bien que partiellement remise en cause entre 2011 et 2014, la Haute-Bigorre a retrouvé une dynamique démographique (+0,7% entre 1999 et 2014, témoignant ainsi de l'attractivité du territoire. Dans le détail les migrations ont constitué le moteur principal de développement, les migrants étant d'abord attirés par le pôle de Bagnères-de-Bigorre qui joue ensuite un rôle de diffuseur pour l'ensemble du territoire.

Bien sûr, les qualités du territoire, naturelles et patrimoniales ou paysagères y sont pour beaucoup mais l'analyse simultanée des évolutions de la population, des actifs et des emplois en Haute-Bigorre apporte un autre élément de réponse.

Ainsi, entre 1999 et 2014, si l'évolution de la population des actifs de 15-64 ans a été de -1,39%, la croissance des emplois a été de +1,84%, avec deux conséquences immédiates :

- La part des actifs occupés (occupant un emploi) s'est vue augmentée de +1,07%
- La part des chômeurs est passée de 12,9 à 11%.

En synthèse, sur la période, la croissance de l'offre d'emplois a été supérieure à la croissance de la population active.

Si l'on rapproche cette observation de celle de l'arrivée de jeunes actifs (25-40 ans) en nombre significatif, on peut sans nul doute conclure que l'attractivité de la Haute Bigorre a été grandement renforcée par sa dynamique économique et le renforcement de son offre d'emploi.

L'enjeu de renforcer la capacité de développement de la Haute Bigorre apparaît donc aussi fort que celui de préserver les qualités naturelles et patrimoniales de ses espaces.

• Un contexte de développement basé sur l'emploi et le cadre de vie

Le SCOT met en avant l'enjeu de renforcer et de développer la diversité de l'offre d'emplois sans oublier la préservation et la valorisation de son cadre de vie.

• Une mise en réseaux des atouts et des acteurs du territoire

En Haute-Bigorre, les pratiques de la vie quotidienne font la part belle aux échanges entre les habitants : les distances sont plus courtes que dans le cas de grands territoires, parfois pénalisés de surcroît par des

déplacements problématiques, les bourgs sont proches les uns des autres, les voisinages plus complices.

La Haute-Bigorre valorise ces proximités et forme une communauté à échelle humaine, réactive, motivée et tournée vers l'avenir.

Le projet tient déjà compte de cela, son élaboration et sa mise en œuvre ont fait et feront une très large place aux acteurs de la société ; il en tient équitablement compte lorsqu'il s'agit d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de coopération intercommunale, mais aussi lorsqu'il s'agit – c'est ici une volonté forte – d'échanges et de partenariat avec les territoires limitrophes.

En effet le renforcement de la proximité s'entend simultanément à une dynamique d'ouverture et ne peut se résumer à un « repli sur soi » de la Haute-Bigorre.

Ainsi, la Haute-Bigorre dont le territoire est d'une taille mesurée, échange déjà largement avec les territoires limitrophes (et au-delà), ce qui lui permet d'ambitionner de valoriser ses atouts propres au-delà de ce que pourrait faire un territoire replié sur lui-même :

- A l'échelle régionale / nationale, avec Toulouse, la capitale régionale, Pau et plus loin Bordeaux,
- A l'échelle départementale, avec Tarbes, le pôle urbain de référence de niveau départemental, avec lequel la très grande majorité des échanges domicile-travail sont effectués, et les coopérations économiques diversifiées avec Lourdes, notamment au plan touristique (les tour-opérateurs associant assez souvent Lourdes et la station thermale de Bagnères-de-Bigorre, le Col du Tourmalet, le Pic du Midi, ...), avec les vallées à l'est (les Baronnies) et à l'ouest (notamment Barèges dans le cadre de la Station du Grand Tourmalet) sur des questions de tourisme ou autres sujets (estives, environnement ...) / avec les vallées pyrénéennes voisines, au travers des itinérances héritées de la Route Thermale des Pyrénées du XIXème siècle et toujours pratiquées.

Simultanément, cette volonté d'ouverture et cette capacité d'échanges s'expriment déjà à l'échelle locale :

Vis-à-vis des clientèles touristiques comme thermales,

Dans la valorisation de l'abattoir qui concerne des cheptels issus de nombreuses autres vallées des Pyrénées,

Dans les coopérations industrielles, artisanales (BTP), ...,

Dans les complémentarités des offres d'équipement, de commerces et de services, d'enseignement, de santé, ...

...

Le SCOT s'approprié cette capacité d'échange comme d'importance stratégique et qui doit être confortée et valorisée.

En matière de planification du développement et de l'aménagement du territoire, proximité devra rimer avec ouverture :

- Renforcer les proximités économiques, sociales, générationnelles, culturelles, ... pour mieux échanger avec l'extérieur, en termes d'activités ou de territoires,
- Mieux échanger pour donner du sens au renforcement des proximités,

Telles sont les orientations qui feront sens sur le moyen et long terme.

Au final, la valorisation simultanée et associée des proximités et du renforcement de l'ouverture et des échanges constituera le vecteur principal d'un développement plus ambitieux comme plus efficace.

Ainsi cadrée, cette grande ambition collective et territoriale se décline alors en 3 orientations, synthétisées ci-dessous et détaillées par la suite :



ORIENTATION 1

Réaffirmation & maintien de la diversité des emplois

L'un des atouts d'attractivité de la Haute-Bigorre réside dans la diversité de son offre d'emplois. A côté des emplois traditionnels de l'agriculture, de l'artisanat rural et de l'industrie, la valorisation des ressources naturelles (montagne, eau thermale, santé...) a justifié la création de nombreux emplois « attachés » au territoire dans les activités du tourisme et d'un thermalisme indissociable aujourd'hui des activités de santé et bien-être.

Cette diversité permet une meilleure correspondance entre l'offre d'emplois et la multitude des besoins d'emplois des habitants.

Pour autant, le contexte évolue : la diversité de demain ne pourra vraisemblablement pas être identique à celle d'hier ; les équilibres changent, des secteurs d'avenir émergent (transition énergétique) souvent indépendamment des pouvoirs décisionnaires locaux ou mêmes régionaux. Et si certaines activités paraissent solidement ancrées dans la durée, cette ambition d'un renforcement de la diversité des emplois et donc des activités pose la question de certaines évolutions voire mutations dans le temps.

Ainsi, le projet politique, stratégique et territorial de la Haute-Bigorre a l'ambition de pérenniser sa diversité économique et sa dynamique de développement.

Le SCOT établit la cohérence entre les objectifs, cadre des futures politiques publiques, et les orientations opérationnelles, ce qui implique de définir le futur possible en termes d'actifs, d'emplois ; et de définir les voies et moyens qui permettront, le cas échéant, de répondre aux besoins de la population.

• Les perspectives du besoin d'emplois

Les perspectives démographiques mises en scène par le Schéma de Cohérence Territoriale sont d'environ 854 personnes supplémentaires sur la période 2019-2037

Pour conserver les grands équilibres au sein de la population, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT de la Haute-Bigorre se donne pour objectif le maintien au niveau actuel (au minimum) des trois ratios suivants :

- Le nombre d'actifs/nombre d'individus de la population totale (❶)
- Le nombre d'actifs occupés, pour contenir le taux de chômage dans son volume actuel (❷),
- Le nombre d'actifs extérieurs trouvant un emploi sur la Haute-Bigorre, pour limiter les échanges domicile-travail (❸)

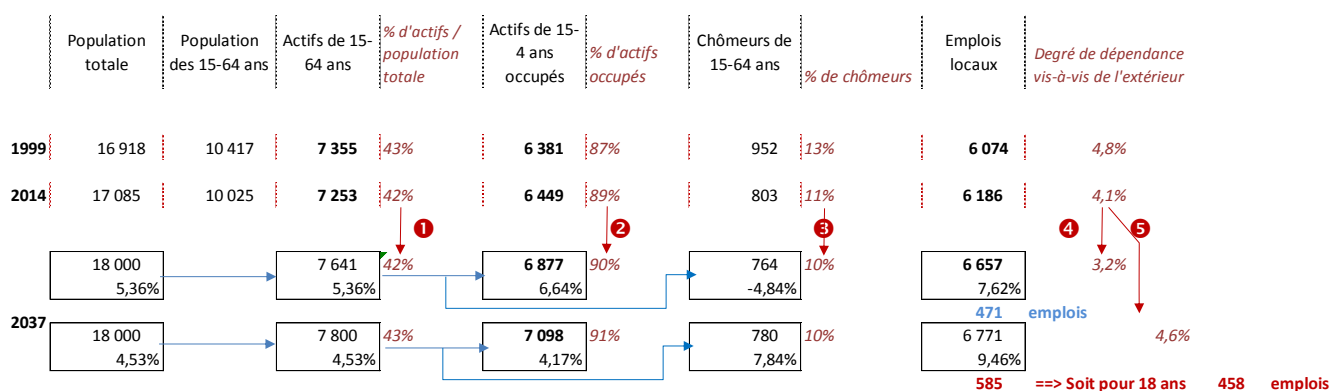
Les calculs de simulation ont été réalisés à partir de 2 hypothèses concernant le degré de dépendance vis-à-vis de l'extérieur :

La poursuite de la diminution de la part (4,8% en 1999 et 4,1% en 2014) des actifs qui vont occuper un emploi à l'extérieur (❹)

Le presque retour à la situation de 1999 (❺).

Au final, ramené à 18 années, le projet du SCOT situe le besoin d'emplois nouveaux entre 370 et 460 emplois.

Ainsi, l'accueil de 854 nouveaux habitants dans l'hypothèse du maintien du taux d'activité et d'emploi aboutit à une perspective d'environ 460 emplois (fourchette haute) à créer.



- **Le besoin en foncier d'activités**

En termes de volumes, le PADD quantifie les surfaces de zones d'activités nécessaires. Dans une logique d'équilibre avec la perspective démographique, le besoin d'emplois est estimé à environ 460 emplois (voir ci-avant). Sur les 6.210 emplois recensés en 2013, environ 24% (industries, construction, commerces de la moyenne et Grande Distribution, Transports) devront être implantés en ZAE.

Si cette proportion était respectée – on considère cette part comme le niveau par excès en raison de l'évolution tendancielle de l'industrie –, environ 24% des 450 emplois devraient y être implantés. Ainsi, les ZAE devraient permettre la création et l'accueil de 110 nouveaux emplois.

La productivité actuelle des 43,63 ha de ZAE occupés (sur les 53,33 ha de zones d'activités industrielles et artisanales et les 5,5 ha d'espaces commerciaux de périphéries) est d'environ 25 emplois/ha pour l'industrie et l'artisanat, 34 emplois/ha pour les activités commerciales et 20 emplois/ha pour la construction et le transport.

Ainsi, avec l'application d'un coefficient d'aménagement de 25% et celui de « souplesse » commerciale de 25%, **le PADD du SCOT de la Haute-Bigorre identifie un besoin de 7,5 à 10 hectares environ que le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) pourra localiser et encadrer en les pré-qualifiant.**

Au plan qualitatif, l'offre actuelle en foncier économique vieillissante, pas assez lisible et assez morcelée, mérite une clarification qui permettra de gagner en attractivité.

Simultanément, l'observation a fait apparaître des stratégies très offensives de la part de pôles voisins potentiellement concurrents, notamment au plan commercial.

UN SCOT ORIENTE VERS UN PROJET ECONOMIQUE

Dans le cadre ambitieux défini en cohérence avec les perspectives économiques, **le PADD vise plusieurs objectifs complémentaires :**

- Conforter les points forts du système productif,
 - En augmentant le dispositif d'accueil et de développement des activités industrielles,
 - En favorisant la création d'entreprises innovantes par la proposition d'outils adaptés (par exemple pépinière dédiée, ...)
 - En développant la formation de haut niveau, notamment appuyée sur les activités de recherche déjà présentes (Lycée technique, filière postbac,

conservatoire botanique en particulier...).

- En valorisant le croisement d'infrastructures et la position d'équilibre du pôle de la Haute-Bigorre pour le développement d'activités logistiques.
- Renforcer les activités résidentielles (commerces et services de proximité, petit artisanat, santé, ...).
- Développer des activités agricoles pour la production et la valorisation de produits, avec un accent particulier pour ceux destinés aux circuits courts,
- Développer plus encore les activités touristiques, thermales, santé et de bien-être pour valoriser les atouts et ressources de la Haute-Bigorre.

OBJECTIF 3 - LE RENFORCEMENT DU SYSTEME PRODUCTIF INDUSTRIEL ET ARTISANAL DE LA HAUTE-BIGORRE

Malgré l'importance de ses activités productives qui représentent environ 21,3% de l'emploi total de la Haute-Bigorre, la multiplication des sites, implantés au fil des ans présente un certain nombre de handicaps pour leur développement et pour l'attractivité générale de la Haute-Bigorre.

Dans ce contexte et pour soutenir l'effort global de la Haute-Bigorre, le SCOT souhaite planifier la mise en œuvre d'un schéma de son offre foncière d'accueil et de développement des activités.

Ce schéma de cohérence de développement des zones d'activités a été construit pour répondre à 3 objectifs :

Favoriser l'attractivité économique du territoire par une offre qualitative, répondant aux besoins des entreprises (notamment en termes d'infrastructures, d'aménagement et de lisibilité).

Assurer un développement économique harmonieux sur le territoire en proposant des capacités d'accueil d'activités sur son ensemble ;

Limiter l'étalement et le mitage économique, limiter les phénomènes de concurrence entre zones pour préserver les espaces ruraux mais également des espaces de développement à plus long terme.

Le schéma de l'offre foncière d'activités économiques répondant à ces trois finalités s'articule de la façon suivante

- **Un schéma avec 3 niveaux d'accueil et de rayonnement :**

1^{er} niveau : des pôles d'activités de niveau communautaire, avec pour vocation d'être les vitrines de la dynamique économique du territoire,

2^{ème} niveau : des pôles d'équilibre mixtes à vocation artisanale, dont l'objectif est d'assurer un développement harmonieux sur l'ensemble du territoire,

3^{ème} niveau : la capacité pour les artisans de s'implanter à proximité de leur résidence, au sein du tissu urbain, à la condition d'activités sans nuisances pour l'environnement et les populations.

La mise en œuvre de ce schéma respecte au minimum deux des principes d'accessibilité (TC et numérique THD) et de qualité environnementale suivants.

- **Un principe d'accessibilité et de desserte haut débit**

L'ensemble des zones de niveau 1 et 2 devra bénéficier des conditions de desserte routière optimum, c'est à dire bénéficier d'une grande proximité avec les infrastructures routières principales.

Les principales zones devront bénéficier d'une desserte en Haut Débit voire Très Haut Débit.

- **Un principe de qualité environnementale et d'insertion paysagère**

Les sites d'activités devront être conçus, aménagés voire réaménagés dans une démarche exigeante de qualité paysagère, urbaine et architecturale, de façon à prendre en compte les milieux environnants (humain et naturel). Leur intégration paysagère devra être soignée. L'organisation et les formes d'aménagement retenues devront permettre une gestion raisonnée des espaces d'activités et leur management environnemental.

Les nouvelles constructions devront anticiper sur la réglementation en termes de consommation d'énergie ou de matière, de recyclage, de gestion des eaux pluviales à la source, ...

OBJECTIF 4 - LE DEVELOPPEMENT DE L'AMENAGEMENT COMMERCIAL

L'offre commerciale du territoire de la Haute-Bigorre répond assez bien aux besoins locaux mais se heurte à la concurrence des grandes zones commerciales du pôle tarbais.

Le SCOT affiche 3 principes directeurs pour les perspectives de développement commercial de la Haute-Bigorre :

Principe 1 – Proximité-accessibilité et liberté du choix du mode de consommation.

Principe 2 – Cohérence avec l'ensemble des politiques urbaines (le commerce constituant l'un des leviers qui concourent à la réussite de l'ensemble des politiques urbaines).

Principe 3 – Inscription prédominante dans le champ de l'aménagement du territoire et de la qualité de vie.

Les enjeux retenus pour l'aménagement commercial de la Haute-Bigorre se déclinent de la manière suivante :

- **Enjeu 1 – Développer de façon maîtrisée les grandes zones commerciales et conforter l'attractivité de l'hypercentre**

Encadrement du pôle de périphérie Bagnères-Pouzac par :

- La maîtrise et conditionnalité de l'extension foncière (continuité de l'existant et condition de densification de l'existant), dans une démarche de mixité fonctionnelle,
- La densification permise grâce à une restructuration/réorganisation complète ou partielle de la zone concernée, tout en favorisant la mutualisation des accès et des stationnements,
- La possibilité de développement de la surface de plancher dans les limites foncières définies,
- L'accessibilité du pôle en modes doux,

Renforcement et confortement des implantations commerciales dans le centre-ville de Bagnères-de-Bigorre, par réaffectation de foncier, protection de la vocation des rez-de-chaussée dans les rues commerçantes et développement de la surface de plancher, notamment en moyenne surface.

- **Enjeu 2 – Améliorer l'irrigation commerciale, du territoire pour renforcer la proximité et garantir la diversité des modes commerciaux**

Modalités de développement commercial des pôles secondaires :

- Soutien du réseau commercial des villages centres notamment par la densification d'habitat autour des bourgs,
- Préconisation de traitement des aménagements urbains (stationnement, arrêt TC, cheminements en modes doux, espaces « taillés » pour favoriser la vie sociale des pôles),
- Définition de niveaux de densité commerciale (distance maximum entre les commerces,

indice de concentration, ...) en fonction de niveaux de polarité requis.

Le développement des pôles commerciaux de proximité devra accompagner le renforcement d'une centralité passant par la densification de l'habitat, l'aménagement urbain et les cheminements doux.

OBJECTIF 5 - LA VALORISATION TOURISTIQUE DES ATOUTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

Les activités touristiques, thermales, santé et de bien-être constituent l'armature économique principale du territoire, et représentent simultanément le levier principal d'emplois pour les prochaines années.

Le développement de ces activités permettra de répondre à plusieurs objectifs simultanément :

La création d'emplois par la création et la diversification de nouvelles activités ou le confortement des activités existantes.

La valorisation des atouts paysagers et patrimoniaux.

Le renforcement de l'image du territoire, donc de sa notoriété et de son attractivité.

Le territoire de la Haute Bigorre présente des atouts et un potentiel autour de la thématique du bien-être et du bien vivre.

La Haute Bigorre présente une particularité, celle de posséder une multitude de ressources économiques autour de la santé et du loisir.

Le tourisme, qu'il soit thermal, de loisir, ou même sportif génère directement et indirectement une augmentation de l'activité économique dans les endroits visités et au-delà sur l'ensemble du territoire, essentiellement en raison de la demande de biens et de services qui sont et devront être produits et fournis....

S'inscrivant dans cette logique, le SCOT veut conforter et développer l'activité touristique, thermique et de bien-être selon trois directions :

- **Favoriser la structuration et le développement de l'offre touristique, tout en intégrant (DOO) les projets relevant avant le SCOT de la procédure UTN ;**

Le principe de développement mis en avant par le projet SCOT est celui du tourisme des 4 saisons, déjà présent en Haute-Bigorre puisque le nombre des nuitées s'équilibre presque entre l'hiver (52% des nuitées) et la saison printemps-été-automne (48%) – mais sur une durée faible d'accueil avec 20 semaines par an en moyenne seulement.

Cette pluri saisonnalité s'appuie sur des offres diversifiées portées par des acteurs multiples, dans les domaines de la culture – arts plastiques, arts vivants, patrimoine baroque, patrimoine pastoral et architectural – et de la nature – paysages, réseau de sentiers et GR, biodiversité –.

Pour la période estivale, le territoire est bien couvert par des sentiers de randonnées, de VTT, une offre nature ou culture très diversifiée, à mettre en valeur par des outils de communication adaptés.

L'axe du développement sera la territorialisation, c'est-à-dire la globalisation de l'offre avec la mise en cohérence des différents produits.

Le PADD du SCOT affirme un soutien fort aux projets d'hébergements, soutien qui se traduira dans le DOO par des prescriptions d'urbanisme claires.

Pour la période hivernale, la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre mène actuellement un important projet de développement de l'activité hivernale : **Tourmalet 360**.

Ce projet va permettre de compléter l'offre actuelle (secteurs d'apprentissage, densification des secteurs sud et nord de la station, gestion du hors-piste notamment à partir du Pic du Midi) et renforcera à terme la productivité du domaine qui comptera alors 360 hectares de pistes (+140 ha / situation actuelle).

Ce projet de développement s'accompagnera d'investissements immobiliers et d'aménagements pour le fonctionnement de la station, l'extension de la saisonnalité et le renforcement des liens avec la vallée. Le SCOT en permettra la nécessaire planification.

- **Développer et diversifier l'activité thermique et de bien-être**

L'offre thermique et de bien-être nécessitera de nouvelles actions de modernisation et d'innovation. Ayant intégré cela, le SCOT apportera son concours pour les projets de développement, de diversification ou d'accompagnement (navettes multi-publics, amélioration de l'accueil hôtelier et locatif par exemple).

Pour renforcer l'offre territoriale dans laquelle doit s'intégrer l'offre thermique comme celle de bien-être, l'offre culturelle devra être développée et mieux mise en valeur.

Il s'agira par exemple de **mettre en place une meilleure communication** sur les éléments patrimoniaux et culturels de la Haute-Bigorre (patrimoine pastoral et thermal, patrimoine religieux, baroque, chemin de St Jacques de Compostelle, événements locaux ou régionaux...) afin de créer un réseau de l'offre de tourisme culturel du territoire.

- **Développer l'offre de services et d'équipements dans une logique de produit touristique global**

Les curistes comme les touristes ont besoin d'accessibilité, de commerces et de services

Le Document d'Orientation et d'Objectifs identifiera les secteurs à enjeux touristiques à développer, à aménager et les équipements ou infrastructures nécessaires.

renouvellement urbain et la lutte contre le mitage et l'urbanisation diffuse.

Par ailleurs, en concertation avec les acteurs concernés, le SCOT prend en compte les espaces agricoles dans l'élaboration de la « Trame Verte et Bleue » en leur attribuant la fonction de relier les espaces naturels entre eux.

OBJECTIF 6 - PROTEGER ET VALORISER LES RESSOURCES AGRICOLES ET SYLVICOLES, RENFORCER L'AGRICULTURE « DE PROXIMITE »

Le SCOT souhaite sauvegarder l'équilibre entre le développement urbain et l'exercice des activités agricoles et sylvicoles, tout en préservant la qualité des milieux, des sites et des paysages naturels ou urbains.

A ce titre, le PADD identifie l'enjeu de protection des espaces agricoles auxquels le SCOT devra répondre, en coordination étroite avec les acteurs du monde agricole et sylvicole concernés, soit :

- **Prévenir les conséquences de la mutation de certains espaces agricoles en espaces urbanisables**

Il s'agit notamment de préserver la fonction agricole des espaces agricoles associés aux granges foraines, aux sièges d'exploitations,

- **Conforter l'agriculture et la sylviculture en tant que filières économiques**

Le PADD du SCOT souhaite renforcer les conditions d'activités (maintien de l'accessibilité des parcelles notamment), en aidant à la mise en place des circuits courts, en engageant la structuration d'une filière sylvicole, organisée par exemple autour de la création d'une plateforme forestière et d'une filière bois-énergie.

- **Favoriser le maintien et l'installation des exploitants agricoles**

L'installation notamment des jeunes, locaux ou non, sera recherchée et favorisée pour répondre à la problématique de reprise des exploitations dans un contexte de vieillissement des chefs d'exploitation.

→ **La limitation du volume d'espaces agricoles devenant constructibles**

Au-delà de l'objectif de réduction de - 31 % de consommation foncière, le PADD affiche des principes qui guident l'urbanisation, notamment le

ORIENTATION 2

Renforcement des conditions d'accueil de la population

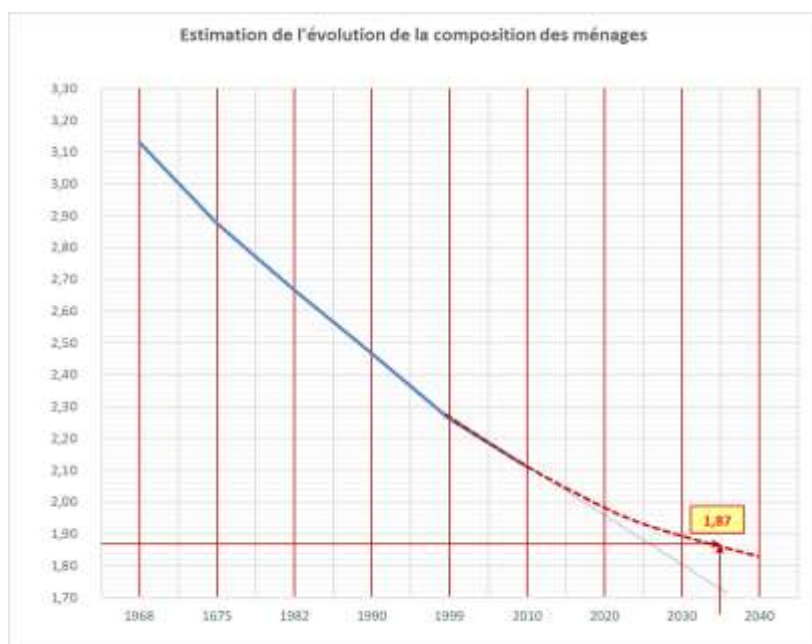
Cette deuxième orientation concerne l'exigence de la qualité de vie des habitants et des services pour les familles comme pour les acteurs économiques (industries, tourisme, ...) au titre d'aménités quotidiennes ou d'outils pour le développement.

L'observation réalisée sur les 10/12 dernières années a montré un territoire de la Haute-Bigorre faisant la preuve de son attractivité retrouvée ce qui lui a permis de renouer avec la croissance démographique et ce malgré la poursuite du vieillissement de sa population.

Cette attractivité, parce qu'elle renforcera au final la compétitivité du développement et le moteur de la consommation des ménages, paraît indispensable au développement de la Haute-Bigorre.

Au vu des éléments de contexte décrits ci-avant et pour prendre en compte les perspectives démographiques, l'ambition urbaine s'articule à 2 niveaux :

Une perspective chiffrée à long terme tout en accompagnant les évolutions sociales de la population (vieillesse annoncée, accueil des jeunes, des jeunes actifs, ...), ce qui correspond à l'échelle du SCOT années) à **l'accueil de 854 nouveaux habitants pour les 18 prochaines années.**



Une organisation et la structuration qualitative renforcée du territoire à partir de 2 axes stratégiques liés entre eux :

- La répartition organisée et les conditions d'implantation des nouveaux logements et la gestion parcimonieuse des espaces ainsi aménagés.
- Le renforcement de la proximité et de l'accessibilité pour tous.

OBJECTIF 7 – REpondre aux besoins de logements

Pour décliner l'évolution prévue en termes d'habitants en nombre de ménages nouveaux pour les 18 prochaines années, le SCOT évalue la future composition moyenne des ménages, c'est-à-dire le nombre moyen de personnes composant en moyenne chaque ménage.

Sur cette question de la taille des ménages, le PADD fait une hypothèse à partir des 2 constats suivants :

- La taille des ménages diminue très régulièrement depuis 1968, et devrait atteindre 1,87 personnes / ménage à l'issue des 18 prochaines années.

Le maintien seul de la population à son niveau actuel devrait donc entraîner, sous l'effet du desserrement des ménages, un besoin de résidences principales égal à 984 unités d'aujourd'hui pour les 18 prochaines années.

- Simultanément, le développement de la population mis en perspective entraînerait un besoin de 457 nouvelles résidences principales pour les 18 prochaines années.

Au final, les besoins s'établiront à 1.441 nouvelles résidences principales pour les 18 prochaines années.

	2017	2017-2035 (18 années)	2035
Population	17 806	854	18 660
Nombre personnes / ménage	2,0855		1,87
Nombre ménages	8 538	1 441	9 979
Dont nouveaux ménages dus au desserement	984		
Dont nouveaux ménages dus au développement	457		

Le besoin de logements doit également tenir compte de l'effet « résidences secondaires ». En effet, une partie du potentiel d'urbanisation s'exprime sous la forme de résidences secondaires soit de logements qui ne permettent pas l'accueil de populations à l'année.

	Evolution parc total logements 1999 - 2014	Evolution résidences principales 1999 - 2014	Evolution résidences secondaires 1999-2014	Part des RS dans l'évolution RP + RS
TOTAL HAUTE BIGORRE	2 510	729	1 435	66%
Antist	19	15	1	6%
Argelès-Bagnères	15	1	9	90%
Asté	81	35	2	5%
Astugue	10	8	3	27%
Bagnères-de-Bigorre	1 040	121	816	87%
Banios	12	1	8	89%
Beaudéan	139	23	133	85%
Bettes	4	3	-2	0%
Campan	443	-6	349	102%
Cieutat	80	50	37	43%
Gerde	104	79	18	19%
Hauban	7	5	3	38%
Hiis	25	24	-3	0%
Hitte	28	28	1	3%
Labassère	16	18	0	0%
Lies	8	4	5	56%
Marsas	20	17	2	11%
Ménilheu	17	3	1	25%
Montgaillard	104	81	23	22%
Neuilh	12	12	0	0%
Ordizan	41	43	6	12%
Orignac	27	20	3	13%
Pouzac	183	89	19	18%
Trébons	67	44	8	15%
Uzer	8	11	-7	0%

Le calcul du nombre de logements à mettre en perspectives sur 18 années doit donc tenir compte d'une part de logements secondaires.

Le SCOT évalue à 41% la part des résidences secondaires à mettre en perspectives.

Au final, le projet du SCOT retient l'hypothèse de nouvelles résidences secondaires à hauteur de 41 % de l'effort global de logements, évalué à 2.447 logements, nouveaux ou produits par réhabilitation.

OBJECTIF 8 – ASSURER LA COHERENCE ENTRE UNE GESTION PLUS ECONOMIQUE DE L'ESPACE ET L'ARMATURE URBAINE

La surface moyenne consommée par nouveau logement est passée de 1.250 m² / logement entre 1970 et 1980 à 911 m²/logement entre 2000 et 2010.

Simultanément, le nombre des logements produits a augmenté pour répondre aux besoins démographiques.

Ces phénomènes ont pour résultante une augmentation de la surface consommée par an, multipliée par 5 en 40 ans avec un point haut entre 2000 et 2010 soit une consommation annuelle de 26,3 ha /an.

La diminution des terres agricoles directement liées à ces pratiques est encore plus importante, car le caractère de diffusion de nombreux logements augmente encore leurs impacts de consommation foncière réelle, avec notamment les distances de nuisances.

Pour ces raisons, l'ambition du SCOT, en matière de consommation foncière est importante, et s'exprime de deux façons complémentaires :

- Une orientation principale qui concerne le choix des secteurs à urbaniser, en dents creuses, continuités de l'existant, voire avec la distinction des secteurs pouvant faire l'objet d'urbanisation et les autres, les notions de formes urbaines et de construction urbaine étant ici primordiales
- Une orientation complémentaire relative à l'économie prévisionnelle de 30,4% par rapport aux tendances des dernières années (2001-2010), avec notamment une économie d'environ 50% pour chaque logement créé.

Ce double objectif ne pourra être réalisé sans :

- Une gestion collective de l'urbanisation du territoire pour une répartition plus adaptée des résidences principales (et secondaires) entre les différentes parties du territoire.
- Un développement harmonisé et solidaire d'une offre de résidences principales locatives et/ou sociales sur le territoire.

• Une réaffirmation de l'armature urbaine

L'armature urbaine est l'assemblage spatial harmonieux des lieux de vie reliés entre eux par des infrastructures et des services de transports-déplacements. Ces lieux de vie sont différenciés selon leur niveau dans l'armature, rendant compte de leur dotation en équipements et services, publics et privés, et de plus ou moins grande portée spatiale.

Cet étagement des villes et bourgs selon leur niveau permet d'assurer un équilibre satisfaisant d'accès de

tous aux fondamentaux de la vie collective : éducation, santé, loisirs-sports-culture, commerces, services, gares ou lieux d'échanges entre modes de transports.

Le fonctionnement territorial s'appuie sur une structuration urbaine de l'espace en termes de lieux d'emplois, offre de commerces et de services marchands, services publics, ...

Dans l'esprit de ce qui précède et en tenant compte de ce qui existe, le SCOT identifie et conforte la vocation des 4 niveaux de l'armature urbaine :

- Le cœur urbain, formé de la Ville de Bagnères-de-Bigorre, auxquels il faut ajouter les quartiers associés des communes de Pouzac et de Gerde.
- Le pôle secondaire de Campan.
- Les trois pôles de proximité de Cieutat, Montgaillard et Trébons.
- Les autres communes rurales.

Voir la carte d'illustration de l'armature urbaine en page suivante

La reconnaissance de cette armature urbaine porte conséquences quant aux politiques relatives :

À l'implantation des équipements et services de transports-déplacements (en chapitre 3).

À l'implantation des équipements et services collectifs (commerces notamment).

À l'implantation des nouvelles résidences principales.

• **Répartition des logements, stratégie d'urbanisation et pour les formes urbaines**

Les besoins en résidences principales sont estimés à 1.441 logements pour les 18 prochaines années pour un besoin global, comprenant également les résidences secondaires, de 2.447 logements.

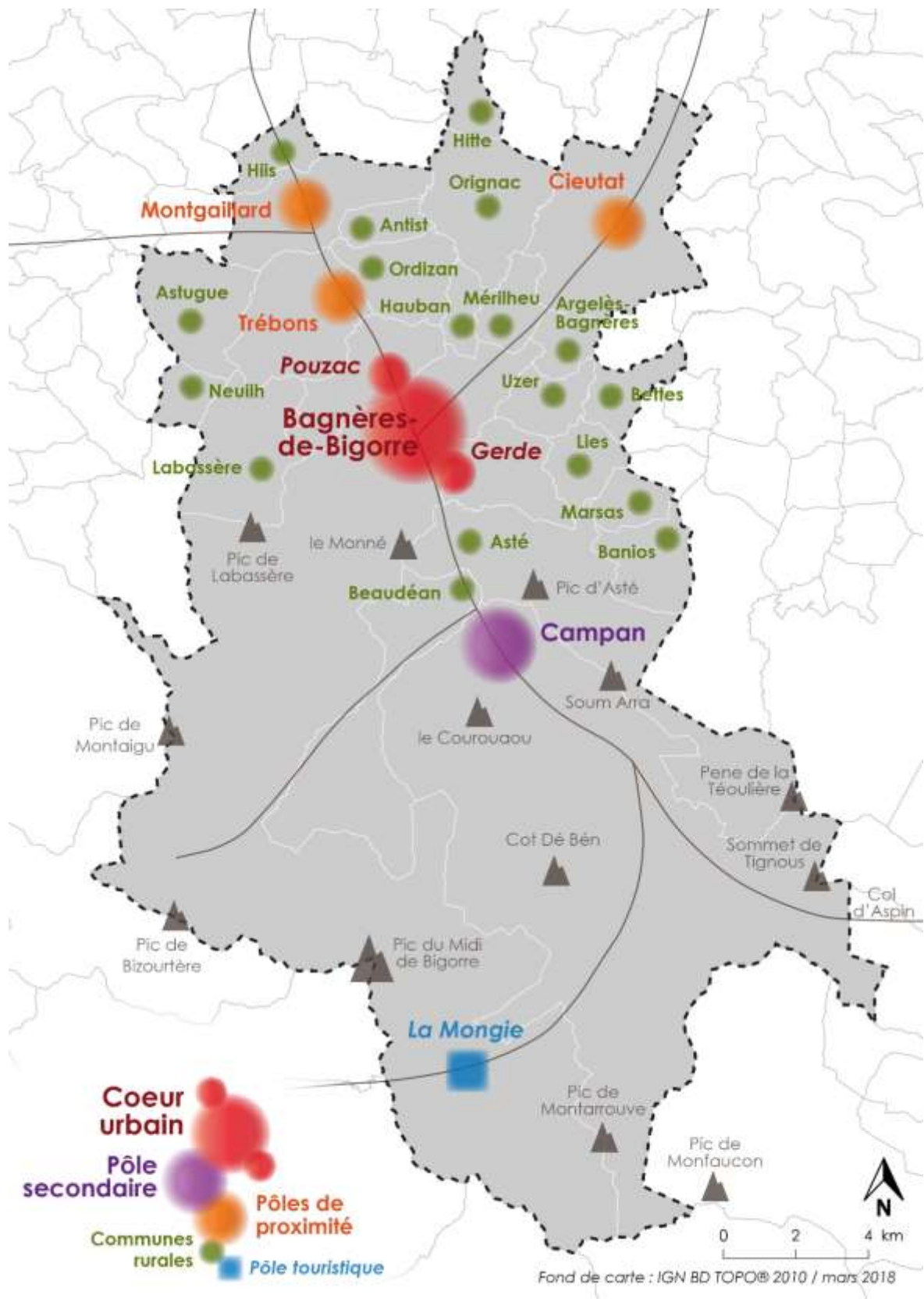
L'offre nécessaire pour répondre à ces besoins se décompose entre :

L'offre en réinvestissement :

- Logements vacants réhabilités,
- Logements en renouvellement urbain,
- Comblement des dents creuses.

L'offre de résidences principales en extensions urbaines.

Carte de l'armature urbaine



Pour conforter l'armature urbaine de la Haute-Bigorre, le PADD énonce les modalités de répartition des 2.414 logements à produire au travers des objectifs suivants :

- Affirmer la place de la ville de Bagnères-de-Bigorre, cœur de la Communauté de Communes et lieu d'échanges et de concentration de logements, de commerces...
- Favoriser l'accessibilité en transports en commun et modes doux vers ce cœur,
- Revitaliser le centre historique et les bourgs anciens en mobilisant les logements vacants, les friches urbaines et en améliorant l'habitat dans l'ancien,
- Accroître l'offre locative et l'accession à la propriété à coûts modérés,
- Développer des opérations d'ensemble intégrées au bâti existant pour les friches urbaines et/ou industrielles,
- Favoriser la mixité sociale,
- Proposer de nouvelles formes urbaines adaptées au renforcement du lien social, à la consommation modérée du foncier et aux nouvelles exigences énergétiques.

OBJECTIF 9 – ASSURER LA COHERENCE ENTRE L'ARMATURE URBAINE ET LA PRODUCTION DE RESIDENCES PRINCIPALES

Le SCOT définit le principe d'une cohérence entre l'armature urbaine du territoire et la répartition spatiale de l'offre future en logements

Les principes de développement urbain s'inscrivent dans les termes de la Loi :

- Rapprocher les logements des commerces et équipements,
- Rapprocher les logements du réseau des transports collectifs,
- Diminuer la part du logement qui mobilise les extensions foncières.

Au regard des problématiques spécifiques à chacun des niveaux de l'armature urbaine, le SCOT de la Haute-Bigorre ambitionne d'assurer une répartition de l'offre future de résidences principales en cohérence avec l'armature urbaine dans une logique :

- De resserrement du tissu urbain autour des centralités urbaines et dans l'optique de préparer la Haute-Bigorre à l'émergence d'une offre de transports collectifs, et ainsi limiter les besoins de déplacements.
- De développement des « micro-mobilités » par un rapprochement spatial entre logements, équipements et activités ainsi

qu'une plus forte mixité des fonctions dans la ville

L'équilibre actuel repose sur les 4 niveaux de l'armature urbaine (voire carte en page précédente). Pourtant, l'évolution observée montre :

- 45% de l'effort 1990-2010 en résidences principales situés dans les 3 communes du Cœur urbain,
- 4% de l'effort 1990-2010 en résidences principales situées dans le pôle secondaire,
- 20% de l'effort 1990-2010 en résidences principales situées dans les pôles de proximités,
- 31% de l'effort 1990-2010 en résidences principales situées dans les autres communes rurales.

Le SCOT propose de maîtriser l'étalement urbain en fixant un objectif de répartition des 1441 résidences principales plus favorable aux niveaux supérieurs de l'armature urbaine, soit :

- ✓ 55 % dans les communes du Cœur Urbain
- ✓ 7% pour le pôle secondaire
- ✓ 14,5% pour les 3 pôles de proximité,
- ✓ 23,5% pour les autres communes rurales

Une part significative des logements à produire devra concerner les enveloppes urbaines actuelles, soit sous forme de renouvellement urbain, soit sous forme de nouvelles extensions.

Ceci suppose d'optimiser les espaces urbains en adoptant des règles locales d'urbanisme incitatives.

En complément, au-delà des espaces urbains déjà urbanisés et prioritaires de l'urbanisation de demain, les logements restant à produire prendront place dans des projets urbains d'extensions maîtrisées, avec 2 conditions générales présidant aux choix des espaces à mobiliser :

- Les extensions seront développées en continuité immédiate de l'existant.
- Ces extensions devront, par leur proximité, permettre de valoriser au mieux les services et équipements collectifs de proximité, et notamment :
 - Les services collectifs administratifs, scolaires, culturels et sportifs,
 - Les commerces de proximité,
 - Les réseaux de transports collectifs, s'ils existent,
 - Les pistes cyclables,
 - Les lieux d'emplois résidentiels, voire de « petite production ».

OBJECTIF 10 - DEVELOPPEMENT HARMONISE ET SOLIDAIRE D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS ET SOCIAUX ADAPTES AUX DIFFERENTS TYPES DE MENAGES DU TERRITOIRE

Le parc HLM du territoire se concentre principalement sur Bagnères-de-Bigorre avec 856 logements sur 938 totaux (soit 91% des logements sociaux du territoire). Les 82 restants se partagent entre la commune de Campan (18, soit 2%), Gerde (56 soit 6%) et Montgaillard (8 soit 0.8%). Bagnères-de-Bigorre compte ainsi plus de 26% de logements sociaux sur son parc.

En outre, l'observation montre qu'un parc locatif public, social de droit ou de fait, existe dans de nombreuses communes qui ont aménagé trois à cinq logements dans le presbytère, l'étage de la mairie, l'école etc., ou ont même acquis ou construit du neuf dans ce but.

Le SCOT entend poursuivre cet effort dont les objectifs quantitatifs et qualitatifs seront cadrés par le Document d'Orientations et d'Objectifs

Par ailleurs, le SCOT propose de favoriser le développement d'une offre correspondant aux attentes en croissance : les logements adaptés aux personnes âgées, par un soutien à la mise en accessibilité des logements existants quand c'est possible, et les logements répondant aux besoins des jeunes et jeunes ménages par une offre locative.

OBJECTIF 11 - REMISE SUR LE MARCHÉ DE LOGEMENTS VACANTS OU MOBILISATION DE BATIS EXISTANTS (GRANGES, ...)

La grande majorité des logements vacants se trouvent à proximité des commerces et des services.

En 2012, le taux de logements vacants est équivalent à celui du département soit 7.6% (1053 logements).

Il est vraisemblable que seule une partie de ces logements est mobilisable (hors d'état en ruine ou hors de situation empêchant formellement une remise sur le marché).

Par exemple, un peu plus de 60% de ces logements ne sont pas considérés comme vacants par les propriétaires et sont en fait surtout des locations saisonnières.

Par ailleurs, de nombreux bâtis existent en attente de remobilisation (granges, ...).

Le SCOT se donne l'objectif de mobiliser un nombre significatif de ces logements vacants ou bâtis existants.

Au vu du diagnostic, il est prioritaire de concentrer les efforts sur les logements inoccupés de longue date, les logements vacants depuis moins de 3 ans étant susceptibles de ne nécessiter qu'une action publique modérée.

OBJECTIF 12 – CONSTITUER DES LIEUX DE VIE ET D'ÉQUIPEMENTS A LA HAUTEUR DES ATTENTES DES HABITANTS ET DES ACTEURS ECONOMIQUES

Le développement et le renforcement des conditions d'attractivité économique comme résidentielle oblige à donner au territoire le niveau d'équipements et de services qu'il mérite.

Ainsi, c'est la construction d'un projet de services et d'équipements qu'il s'agit de définir. Cela devra se faire à partir d'un positionnement original et complémentaire des territoires limitrophes et en particulier de l'agglomération tarbaise.

Le projet de services et d'équipements devrait ainsi :

Privilégier l'implantation d'équipements au cœur de l'armature urbaine et faciliter leur accessibilité ;

Organiser une répartition géographique équilibrée sur l'ensemble du territoire en privilégiant les lieux les mieux desservis par les transports collectifs ;

Renforcer l'attractivité du territoire par le développement de pôles culturels et de loisirs

Compléter le réseau de liaisons douces pour desservir les équipements et leurs lieux de vie associés.

Renforcer l'offre de déplacements internes au territoire (navettes, transports collectifs, ...) et vers l'extérieur, avec entre autres choses la mise en œuvre d'aires de co-voiturage pour massifier les flux vers Tarbes ou même la station de La Mongie -Tourmalet ; l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer devra être préservée pour permettre en éventuelle future réutilisation.

Selon la nature des équipements, les objectifs suivants peuvent être plus spécifiquement déclinés :

En matière de santé, il s'agit de veiller à la présence d'une médecine de proximité de manière équilibrée sur le territoire pour répondre aux besoins d'une population vieillissante, mais aussi d'une population jeune dont la demande de soins est en augmentation.

En matière de réseaux numériques, les besoins numériques ne s'apparentent plus à une offre « exceptionnelle » mais représente une condition indispensable pour l'attractivité et le développement d'un territoire, de ses activités.

Pour cela, il convient de renforcer l'offre Très Haut Débit, qui devra faire l'objet d'une attention particulière sur les sites d'activités économiques et touristiques afin de consolider l'attractivité et la compétitivité du territoire par le développement d'une offre de services de qualité. De plus, le raccordement au très haut débit favorisera l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée nécessaires pour constituer un tissu économique fort.

Bien sûr, les efforts entrepris devront être en cohérence avec le SDTAN des Hautes-Pyrénées et le document d'objectifs et orientations (DOO) du SCOT pourra préciser la volonté de parvenir à une couverture exhaustive du territoire en réseaux et services haut et très haut débit, en favorisant, via les documents et règlements d'urbanisme, le déploiement d'infrastructures neutres et mutualisées.

Des prescriptions plus précises pourront alors être apportées.

En matière de sports et de loisirs, le SCOT devra trouver un équilibre dans la localisation de ces structures en fonction des implantations spatiales, c'est-à-dire les installations type loisirs de montagne seront localisées plutôt en amont de la vallée Adour et sur les sites dédiés au tourisme, les installations courantes plutôt vers les grands pôles urbains.

ORIENTATION 3

Reconnaissance et valorisation des ressources de la Haute-Bigorre

Le territoire est d'une taille mesurée mais possède de nombreuses ressources déjà bien valorisées pour certaines, moins pour d'autres ; ces valorisations sont à l'origine de la reconnaissance actuelle de la qualité territoriale de la Haute-Bigorre et donc de son attractivité : hier les carrières de Marbre, aujourd'hui l'eau thermale et les espaces du Grand Tourmalet...

Il est donc tout à fait logique que le projet de développement de la Haute-Bigorre s'attache simultanément à :

- Bien valoriser les ressources dont dispose le territoire, qu'il s'agisse des ressources naturelles, paysagères et agricoles, mais qu'il s'agisse également des savoir-faire ou des proximités ; et ce dans une logique dynamique et évolutive pour bien répondre aux nouvelles attentes et aux nouveaux besoins,
- Préserver l'ensemble de ce capital naturel, atout du territoire pour les habitants d'aujourd'hui comme pour les générations futures.

Dans cette logique d'ensemble, la préoccupation constante du SCOT de la Haute-Bigorre est donc de concilier développement et préservation de l'environnement pour que la satisfaction des besoins actuels et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'équipements, d'infrastructures, d'activités culturelles, sportives et de loisirs se conjugue avec les objectifs de mise en valeur de la qualité des milieux et des paysages qui constituent la richesse et l'attractivité du territoire.

Ainsi, la répartition géographiquement équilibrée entre emplois, logements, commerces et services ; l'amélioration des performances énergétiques ; la diminution des obligations de déplacement et d'usage de l'automobile ; la réduction de la consommation d'espace et la préservation des terres agricoles sont inscrits parmi les enjeux forts de développement durable du SCOT, en phase avec les évolutions réglementaires issues des lois Grenelle I et II (Cf. Infra Ambitions 3 et 4).

Cette ambition de valorisation et de préservation des espaces naturels, agricoles, et des paysages commande que ces ressources naturelles du territoire soient gérées raisonnablement et donc durablement.

La définition par le SCOT de 3 objectifs complémentaires permet de s'en assurer :

- **Objectif n°3 : La trame verte et bleue de la Haute-Bigorre, axe structurant du développement du territoire**
- **Objectif n°4 : La préservation des espaces naturels et agricoles et leur mise en valeur**
- **Objectif n°5 : La préservation des ressources naturelles et leur gestion parcimonieuse**

OBJECTIF 13 - LA TRAME VERTE ET BLEUE, AXE STRUCTURANT DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Au-delà de la protection réglementaire des secteurs d'intérêts écologiques majeurs et reconnus à ce jour, notamment les zones humides, les sites Natura 2000 et une partie de la zone d'adhésion du Parc National des Pyrénées, le SCOT contribue à la protection des espaces qui produisent de la biodiversité ordinaire et sont source d'aménités et de qualité de vie pour les habitants.

La préservation des continuités agricoles et naturelles et le lien urbanité / ruralité sont des objectifs centraux du SCOT qui seront atteints :

- Par la protection renforcée des secteurs présentant un intérêt écologique majeur en termes de faune ou de flore ou un paysage remarquable,
- Par la garantie d'un fonctionnement en réseau du système écologique : « liaisons de biodiversité » à préserver et à conforter.

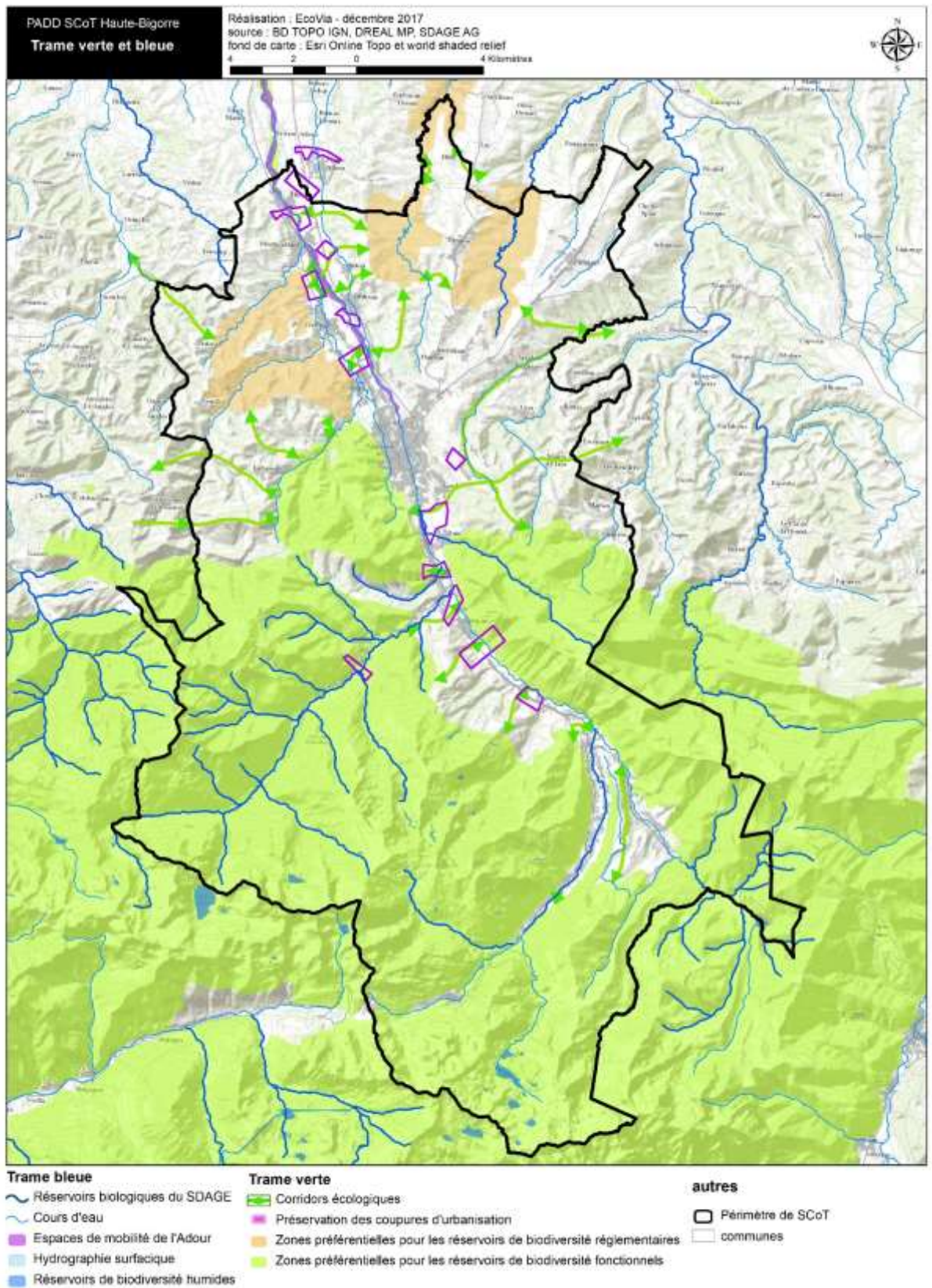
Le PADD exprime son ambition environnementale en considérant les espaces naturels comme atouts patrimoniaux à l'avantage de la biodiversité comme à celui des habitants, et favorables à l'ensemble de l'économie comme à l'attractivité du territoire.

A l'image de l'armature urbaine, maillage des aménagements relatifs aux valorisations socio-économiques traditionnelles de certains espaces (activités, habitat, équipements et infrastructures), le PADD met en œuvre une trame des espaces naturels, des espaces agricoles et des paysages.

Cette trame vise à atteindre les objectifs complémentaires suivants :

Préserver et renforcer les richesses et la biodiversité du territoire en renforçant ses capacités d'adaptation aux changements climatiques,

Mieux accompagner les transformations du paysage pour éviter une fragmentation supplémentaire ou irrémédiable liée à l'aménagement, à la banalisation ou/et à l'urbanisation de l'espace ;



Valoriser l'ensemble des espaces naturels pour préserver le cadre de vie des habitants de la Haute-Bigorre et de ses visiteurs.

Ces objectifs se complètent par la nécessité de traiter de façon particulière les espaces de franges entre les zones urbaines et l'espace naturel et agricole, et notamment en fond de vallée. Il s'agit de maintenir un certain nombre d'espaces libres de tout aménagement en limitant sur ces secteurs le développement de l'urbanisation.

- **Des milieux et des espaces fonctionnels à préserver mais aussi des activités en lien**

Ainsi en matière de biodiversité, l'ambition générale est d'associer les principes de préservation et de valorisation.

Cinq trames sont identifiées par le SCOT et devront être également intégrées dans tous projets d'aménagement :

La trame forestière et boisée,

La trame des milieux ouverts,

La trame des milieux montagnards,

La trame aquatique

La trame humide, composée de l'ensemble des zones humides terrestres, qu'elles soient d'origines naturelles ou agricoles.

Ces trames organisent une structuration écologique et environnementale du projet de la Haute-Bigorre.

Elles serviront de base au projet de préservation de la biodiversité et des écosystèmes de la Haute-Bigorre, en lien avec les activités humaines qu'ils abritent. Ce projet se décompose selon les axes suivants :

Protection des espaces naturels et agricoles supports de biodiversité en Haute-Bigorre et des activités agricoles supports de biodiversité,

Lutte contre de nouvelles ruptures des continuums écologiques ;

Fixer les limites de l'urbanisation et gérer les franges de l'urbanisation, notamment à proximité des vallées.

Interdire les constructions dans les secteurs stratégiques identifiés (agriculture, forêt...).

Maintien des connexions entre les milieux pour le déplacement des espèces et définition de coupures d'urbanisation en lien ;

Conforter ou restaurer la fonctionnalité des cours d'eau, en lien avec le contrat de rivière et le SAGE Adour-Amont.

- **Sous objectif : structuration du territoire autour d'un Trame Verte et Bleue (TVB)**

Conformément à la loi Grenelle, et afin d'aider la prise en compte des milieux et des espaces fonctionnels de la Haute-Bigorre dans les projets de planification et d'aménagement locaux, le projet de la Haute-Bigorre structure son territoire autour de deux types d'espaces :

Les réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Afin de faciliter la lecture du territoire relative aux enjeux de préservation de la nature, ces réservoirs reprennent l'ensemble des espaces de protections ou d'inventaires forts existants (site Natura 2000, ZNIEFF type I, Arrêtés de Protection de Biotope,...).

Ces réservoirs de biodiversité peuvent être le lieu d'activités traditionnelles ou économiques, génératrices elles-mêmes de biodiversité ou compatibles avec la biodiversité identifiée.

Les corridors écologiques : comme espaces de connexions entre les réservoirs pour permettre la circulation des espèces (nécessaires à leur reproduction, alimentation, brassage génétique...).

Nota : Le DOO détaillera les prescriptions relatives à ces 2 types d'espaces et les cartographiera. Schéma de Cohérence Territoriale de Haute Bigorre

OBJECTIF 14 – PRESERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET LES METTRE EN VALEUR

L'agriculture de la Haute-Bigorre est diversifiée et territorialisée. Elle revendique néanmoins un triple rôle dont aucun ne peut s'envisager de façon pérenne sans être complété par les deux autres :

- Un rôle de production (élevages et cultures) dont la part pour la consommation locale (maraîchage, agriculture biologique...) pourrait être renforcée,
- Un rôle social de production de qualité territoriale (« aménités ») et de construction de l'identité du territoire et de sa reconnaissance.
- Un rôle de ménagement et d'entretien des espaces qui peut être valorisant en termes de biodiversité et de préservation du climat.

Les orientations du PADD sont ainsi à double sens :

- Favoriser le rôle constructif de l'agriculture et de la sylviculture au plan territorial en favorisant l'adaptation des modes de culture aux types d'espaces du territoire, mais aussi en fonction des débouchés et des filières économiques de valorisation des productions agricoles et sylvicoles.
- Préserver les conditions et le foncier des exploitations agricoles et sylvicoles en maîtrisant l'urbanisation (notamment les terres mécanisables celles situées le long des voies routières rurales) et en limitant la consommation de ces espaces.

Ces objectifs se traduiront par la nécessité de mettre en valeur les espaces naturels et agricoles :

Attribuer définitivement à l'agriculture périurbaine le rôle de coupure dans l'urbanisation et de protection de la biodiversité,

Reconstruire les lignes de paysages,

Limiter la consommation foncière des terres agricoles par le mitage et modérer autant que possible la spéculation foncière,

Renforcer les structures de soutien à la production, au-delà du système des subventions de la PAC : l'abattoir, l'équipement pastoral des estives, les bâtiments agricoles adaptés et intégrés,

Développer les outils collectifs (CUMA, AFP, Groupements pastoraux) et la valorisation par labels (bio, AOC), circuits courts, marchés.

Se référer aux préconisations de la Charte forestière du Pays

OBJECTIF 15 - PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET LES GERER DE FAÇON PARCIMONIEUSE

Le PADD fixe les grandes orientations de gestion et de « ménagement » des ressources naturelles. La consommation de toute ressource naturelle doit être modérée et les stocks correspondants ménagés.

Les consommations nécessaires doivent être justifiées et réalisées dans les conditions qui permettent :

- La préservation et le renouvellement de la ressource,
- L'efficacité du dispositif de mobilisation (pertes, ...),
- La restitution de bonne qualité vers les milieux naturels.

D'une façon générale, les pressions et pollutions que pourraient subir les ressources naturelles seront limitées autant que cela est possible.

• Sous-objectif pour la ressource en eau

La ressource en eau est déterminante pour l'ensemble du territoire et ses occupants, qu'ils soient humains, animaux ou végétaux.

Dans cette logique, le SCOT qui prévoit une croissance relativement mesurée d'environ 854 personnes pour les 18 prochaines années, met en perspectives une consommation supplémentaire d'environ 120 m³/jour (soit 150 litres/jour/personne), et doit développer une stratégie de maîtrise des consommations.

Le PADD définit alors en cohérence avec le SAGE et le SDAGE trois axes d'interventions spécifiques :

Supprimer les ruptures de continuité biologiques des cours d'eau,

Traiter les ouvrages en sous-capacité par rapport aux événements climatiques importants,

Améliorer la qualité de l'eau de la totalité des branches de l'Adour.

• Sous-objectif pour la qualité de l'air et la réduction des Gaz à Effets de Serre (G.E.S.)

L'organisation et le mode de fonctionnement actuel du territoire rural de la Haute-Bigorre privilégie aujourd'hui les déplacements en véhicules individuels.

L'organisation d'un territoire moins consommateur d'énergies fossiles est un enjeu majeur dans la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.

Au regard de ces éléments et dans l'objectif de préparer l'avenir, le PADD acte le fait de favoriser le développement de l'habitat selon des formes urbaines qui renforceront la capacité du territoire à développer des modes de transports alternatifs et/ou complémentaires à la voiture individuelle.

• Sous-objectif pour la ressource énergie et les énergies renouvelables

Dans l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre et afin de promouvoir l'efficacité énergétique, le SCOT incite à la prise en considération de la dimension énergétique dans l'ensemble des choix d'aménagement et de développement économique dans tous les secteurs d'activité. Il contribue ainsi à renforcer une politique énergétique locale.

Du point de vue des énergies renouvelables, le territoire de la Haute-Bigorre dispose d'un potentiel significatif dans le bois énergie, l'énergie hydraulique, l'énergie

solaire thermique et photovoltaïque, l'énergie géothermique, et dans l'éolien.

Le PADD propose de :

Définir des critères de cohérence d'implantation des différents types d'équipements d'énergies renouvelables à l'échelle du SCOT (hydraulique, éolien, solaire, ...).

D'intégrer l'implantation de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments qui s'y prêtent et de développer la construction de bâtiments en anticipant sur la réglementation en matière d'énergie positive ou à faible énergie grise, sur l'ensemble des nouveaux projets d'aménagement.

De favoriser la biomasse, en lien avec le développement de la filière bois sur le territoire.

De renforcer la filière économique dédiée au développement des énergies renouvelables, en particulier le solaire.

Le SCOT prendra en compte les objectifs et orientations du Schéma Régional Climat Air Énergie.

• **Sous-objectifs relatifs à la prise en compte des risques**

Dans l'objectif global de préservation des habitants et des milieux face aux risques naturels et technologiques, le SCOT a pour objectif de mieux prendre en compte les zones à risques et de maîtriser l'urbanisation et les activités autour des installations classées, en :

Tenant compte notamment des conditions de dispersion des polluants,

Limitant l'exposition des populations aux risques prévisibles.

N'aggravant pas l'aléa, notamment dans le cadre des risques naturels.

La déclinaison territoriale des principes et orientations du SCOT prendra en compte les zones délimitées par les différents plans de prévention des risques du territoire.

• **Sous-objectifs pour la gestion des déchets**

Le PADD permet au travers des équipements envisagés et des schémas de collecte et d'élimination proposés d'améliorer la gestion des déchets, de limiter les emballages et d'accompagner la montée en puissance du tri sélectif en prenant en compte la part croissante des déchets verts.

Il tient compte des plans et programmes existants avec lesquels il est compatible.

OBJECTIF 16 – VALORISER LES ATOUTS PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

De façon évidente, la Haute-Bigorre peut compter sur ses atouts paysagers qui peuvent être distingués de la façon suivante :

- **Le patrimoine paysager**, naturel culturel et patrimonial du territoire,
- L'identité de montagne pyrénéenne,
- **L'accroche inter-régionale Occitanie et Nouvelle Aquitaine), nationale voire internationale** que confèrent à la Haute-Bigorre le Pic du Midi, le Col du Tourmalet et la station de ski associée, les thermes de Bagnères-de-Bigorre, ...

• **La qualité paysagère, socle du tourisme**

Du fond de vallée au sommet, les paysages de la Haute Bigorre proposent une diversité d'ambiances. Ce paysage riche fait l'attractivité du territoire. Il est une base essentielle au cadre de vie et à l'économie locale. Le territoire recense, ainsi, des sites à l'intérêt remarquable.

Les sites Classés, au nombre de 4 sont issus de l'élargissement du dispositif de la protection des monuments historiques par la loi de 1906 qui a mis en place d'une procédure équivalente pour des lieux considérés comme "remarquables" sur la base de leurs composantes paysagères dites "naturelles".

Les sites inscrits quant à eux, sont l'inventaire des lieux remarquables à fort potentiels environnementaux et paysagers.

Le SCOT recense les sites classés et les sites inscrits :

<u>Sites Classés</u>	<u>Sites inscrits</u>
Le site du Pic du Midi	Eglise (abords) et butte de Buala à Beaudéan
Le site de l'Oule Pichaley et ses abords partiellement à Campan	Vallon du Salut et Est du Monné avec les Allées Dramatiques à Bagnères-de-Bigorre
Le vallon du Salut et le Bédât à Bagnères-de-Bigorre	Promenade dite Allée de Maintenon à Bagnères
La cascade du Garet à Campan	Vallée de Lesponne à Bagnères-de-Bigorre
	Vallée de Campan

Le SCOT met en avant la volonté de soigner cette image, à travers les parcours dans la vallée.

Structurer et hiérarchiser des itinéraires et des parcours plus ou moins spécifiques (sportifs ou balades, motorisés ou mécaniques) pour proposer une alternative à l'ascension en voiture.

Développer les points d'intermodalité autour des sites très fréquentés et fréquentés afin de proposer une alternative à l'encombrement causé par les véhicules.

Valoriser l'ensemble des composantes du paysage tout au long des balades balisées montrant ainsi le patrimoine local : sommet montagneux, petit patrimoine rural de montagne (terrasses, murets etc.), point historique sur les bourgs et les constructions, valorisation de l'eau et du thermalisme, parcours éducatif à la faune la flore locale, à l'eau et à l'énergie...

Organiser limiter et proposer une offre de stationnements pour les camping-cars, les camions aménagés afin d'accueillir au mieux la population touristique, de ne pas encombrer les sites touristiques par du camping sauvage, notamment sur le plateau de Payolle.

- **Une identité basée sur la qualité de ses paysages et de ses sites**

La **vallée de l'Adour** concentre des paysages remarquables et emblématiques, à l'image du **Pic du Midi de Bigorre et du col du Tourmalet**, qui véhiculent chacun une image sportive cycliste et culturelle, mais également les sommets sportifs alentours proposés par la chaîne des Pyrénées, ainsi que des balades familiales à la découverte des lacs et du pastoralisme.

L'afflux touristique sur les sites ou départ de balade impacte fortement le paysage par des pratiques non structurées (stationnements sauvages des véhicules restauration et camping sauvage, détérioration des espaces naturels etc.).

Les espaces de montagne constituent une richesse et un fondement de l'identité du territoire. La majeure partie est non urbanisée et destinée à le rester. Deux types d'urbanisation ancienne ou moderne y existent : les estives et étages intermédiaires, et les stations de montagne.

La station de montagne de la Mongie a sans doute atteint à peu de choses près son enveloppe urbaine maximale dans le PLU actuel mais recèle des potentiels de densification.

La volonté ~~est de se référer~~, en se référant à des images montagnardes, au-delà du considérable changement d'échelle du bâti, est de valoriser et de préserver l'écrin naturel dans lequel elle se situe, d'ouvrir des perspectives entre les constructions et le milieu naturel, d'organiser un cœur vivant et de qualité, de retravailler l'entrée de station, d'organiser les stationnements et les

possibilités de déplacements doux (piétons toute l'année, deux roues l'été) de maîtriser l'impact énergétique notamment en recourant à l'énergie solaire.

Le Pic du Midi : haut-lieu du pyrénéisme, plusieurs fois labélisé et reconnu dans le monde pour ses qualités environnementales et paysagères, le Pic du Midi bénéficie d'une vocation scientifique et touristique. Reconnu pour sa terrasse panoramique offrant un superbe point de vue sur toute la chaîne des Pyrénées, le Pic abrite également le célèbre observatoire... Dans sa morphologie urbaine, le pic est très contraint par la topographie de haute montagne, les constructions occupent la totalité « du plateau » de cime et l'urbanisation ne peut se réaliser qu'à l'intérieur de l'enveloppe existante, sauf nécessité pour les équipements scientifiques, ou les infrastructures d'accès. La plateforme sommitale comme les versants sont partagés avec la commune de Sers.

Payolle : L'urbanisation de Payolle construit tout d'abord autour de l'activité de Marbre sur le pôle de l'Espiadet et dans son courtaous des Esclozes pour l'activité pastorale, s'est développé très rapidement autour de l'aménagement de la station familiale du ski pyrénéen et la constitution d'un lac artificiel de 10 hectares au XIXème siècle qui confirma le tournant touristique du site et son aménagement touristique.

Aujourd'hui c'est un site de plateau qui développe une petite urbanisation en deux noyaux :

La première, par un ensemble de chalet et une résidence touristique sur son plateau pastoral du Lac entouré de sapinières et présidé par « l'Arcoch » construction d'un complexe touristique en 1970 par l'architecte Edmond Lay qui surplombe le lac. Le second, le quartier d'Espiadet au pied de la carrière de marbre, peu structuré est un pôle d'activité touristique de restaurant et magasin de souvenir.

Le courtaous des Esclozes est aujourd'hui une curiosité de ruines que les promeneurs arpentent, avec quelques granges restaurées pour la mémoire des lieux et accueillir les bergers de passage. Le plateau est partagé avec les communes des Quatre Véziaux d'Aure avec qui une concertation est nécessaire, en particulier pour les activités de promenades et de ski de fond qui se déroulent principalement sur leur territoire.

Artigue : Hameau pastoral de la vallée Campan, le site d'Artigue est à son origine un courtaou d'estive avec un découpage administratif pastoral multi communal (Bagnères, Campan, Cieutat). Etant une destination touristique prisé, le site d'Artigue a subi des mutations successives à partir de la seconde moitié du XIXème siècle. D'abord l'implantation de la route thermale en 1864, puis le camp de base du pic du midi en 1878, ensuite le développement des Thermes du Bagnet et l'arrivée de la ligne de tramway. Ce site a été également la première station de ski de la vallée puis au XXème

siècle le développement de l'hydroélectricité, les colonies de vacances et le camping ont brouillé son identité historique. Il est aujourd'hui de faible qualité urbaine avec une faible densité du bâti. Il affiche pourtant un fort potentiel de développement lié à la proximité de la Mongie, du lac, des cascades et des vallées d'Arize et de Campana. Ce site est à repenser et la faible occupation actuelle permet de rechercher un type de projet nouveau à l'articulation entre vallée agropastorale et accueil touristique de montagne.

Le Chiroulet : Le site touristique du Chiroulet correspond au fond de la vallée de Lesponne lieu-dit de la commune Bagnères de Bigorre. C'est un fond de vallée non-ouvert qui rassemble les départs de nombreuses randonnées de montagnes très prisées par les vacanciers et les locaux. Ce site à la qualité naturelle exceptionnelle est très peu urbanisé : il comprend deux à trois constructions érigées à la fin du XXème siècle pour servir d'auberge et d'accueil touristique. On retrouve également une microcentrale hydroélectrique et un parcours d'accrobranche.

Le SCOT prévoit donc de :

Valoriser les panoramas, favoriser les points de vue dégagés sur tout le territoire avec des tables d'orientations et aménagement adapté

Valoriser l'identité spécifique liée au thermalisme et au climat (à décliner sur l'identité urbaine voire montagnarde), utilisant le paysage comme support économique ;

Gérer l'accueil et les flux touristiques sans dénaturer les sites (ouvrages trop techniques notamment sur les aires d'accueil), aider à la cicatrization des voies et des pistes de ski ;

Soigner les bâtiments d'accueil et la signalétique (communication uniforme sur l'ensemble du territoire, travailler l'identité même à travers les indications de site, de production locale, etc.) **en limitant l'impact visuel de l'hôtellerie de plein air dans les vallées**

Préserver, expliquer et réhabiliter le petit et grand patrimoine comme les murets d'alignements les points d'arrêt de l'ancienne route thermale, les constructions pastorales...

Travailler l'urbanisme en fonction des caractères locaux, éviter les pastiches alpin (chalets...), prolonger les formes urbaines existantes en valorisant les dents creuses et en mesurant les extensions.

Valoriser la notion d'identité de terroir de production au travers de l'agropastoralisme, des pratiques agricoles.

- **Un renforcement de l'image agropastorale et « du bien-manger »**

La Haute-Bigorre profite de ses espaces « ouvert » pour dévoiler un large panorama qui correspond à une image de marque d'une chaîne montagnaise prestigieuse et d'un piémont collinaire pastoral vert. L'ouverture visuelle de ces espaces passe essentiellement par le maintien d'une activité agricole des prés de fauche, des espaces intermédiaires, et des pâturages...

Le SCOT, pour travailler cette image met en place quelques principes :

Il a la volonté de Préserver les savoir-faire pour faire perdurer des compétences agricoles permettant et le maintien de l'ouverture du paysage...

Maîtriser le foncier en protégeant les plaines agricoles stratégiques, en anticipant les mutations des paysages liés à l'évolution des cycles économique.

Inciter à la reconversion des friches agricoles qui risqueraient d'évoluer vers le boisement

- **Une identité basée également sur son développement économique**

Le territoire de la Haute Bigorre est également connu pour ses activités industrielles et son patrimoine industriel basé sur l'énergie, le ferroviaire et l'industrie. Ce territoire aujourd'hui possède un héritage dont il doit se servir pour dynamiser l'image et y conforter l'implantation des entreprises.

Le SCOT réfléchit également au paysage urbain et à sa valorisation et, il souhaite donc :

Réinvestir prioritairement les friches industrielles, et retravailler l'image patrimoniale des bâtiments existants, tout en incitant la construction de nouveaux bâtiments à la pointe de la technologie.

Travailler une stratégie d'implantation des activités en relation avec la capacité des vallées à les recevoir, avec la sectorisation des domaines afin de correspondre au plus près aux caractéristiques du territoire (notion d'étagement de l'activité et de mutualisation des territoires).